

Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** RUE DU BY 2 7134 Leval trahegnies Belgique

📅 **Type de contrôle:** Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 **Date du contrôle:**
05/12/2025

📅 **Prochaine visite avant le:**
05/12/2026

👤 **Agent-visiteur:**
Benjamin De Potter

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Tweeple
Adresse	Rue De Balenfer Bin 5, 7130 Binche, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	PELERIN, Marianne
Adresse	RUE DU BY 2 7134 Leval trahegnies Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE DU BY 2 7134 Leval trahegnies Belgique
Numéro de compteur	33609328
GRD	Ores
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	33609328
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	EXVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40 2P
Protection maximale admissible	. 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Autre
Résistance de terre (Ω)	Inaccessible
Description de l'installation	Voir schéma

Contrôles et essai

Testeur d'installation: FLK-TI-035/5639115

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielle	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	Inaccessible
Isolement ($M\Omega$)	0,55
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
B. Prise de terre		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
E. Schémas		
	Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
G. Conducteur de protection		
	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
H. Code couleurs et canalisations		
	Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
I. Appareillage		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
	Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.

Câble non conforme (éclairage véranda)

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il est possible de que des infractions supplémentaires soient constatées lors d'un prochain contrôle.	RDE44
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 05/12/2026 . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Benjamin De Potter

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

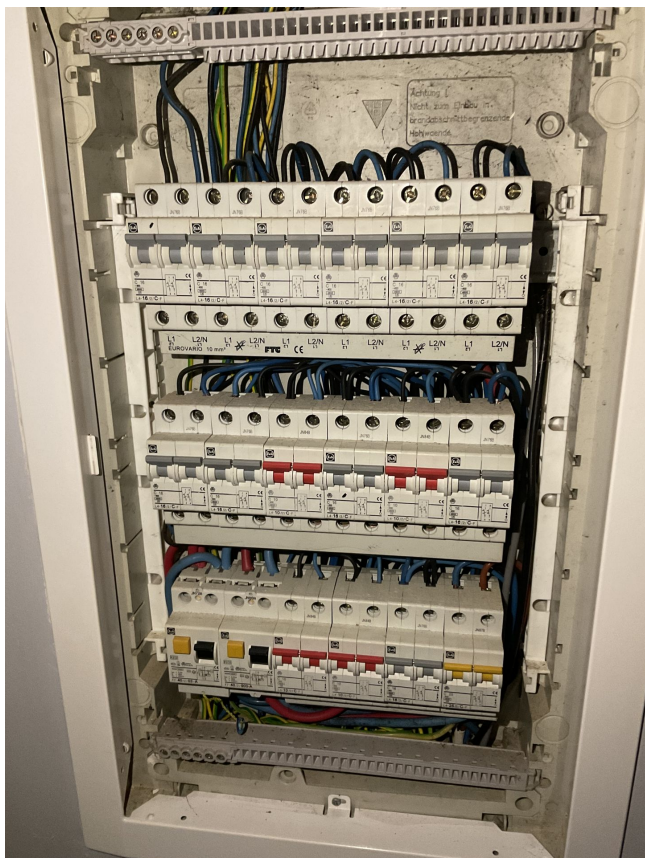
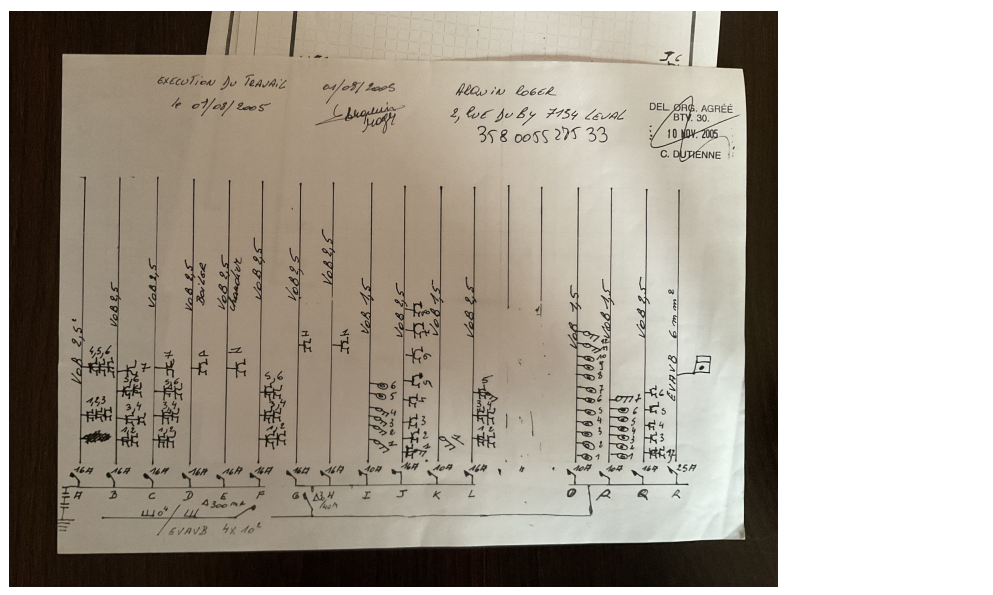
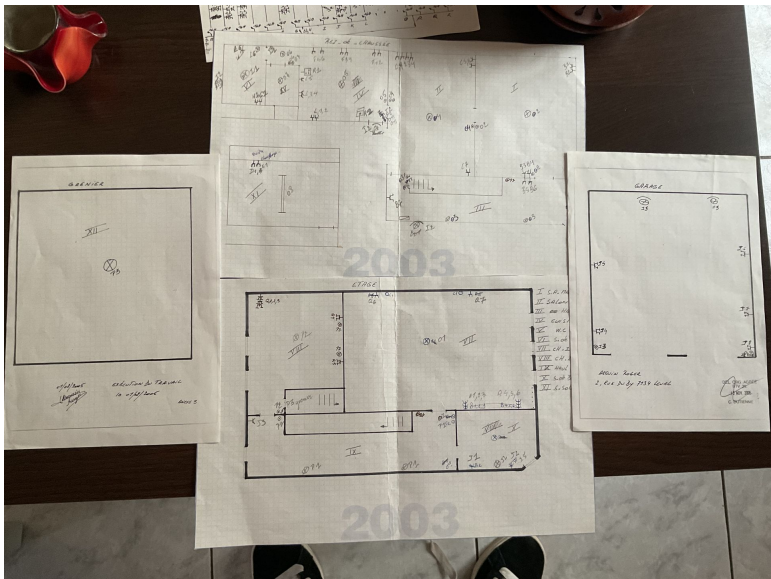


Tableau 1

Libellé	Photo
Annexe	

Libellé	Photo
Annexe	
Annexe	

Libellé	Photo
Annexe	
Annexe	

Libellé	Photo
Annexe	